

DECISION MUNICIPALE n° D20241205-146

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Contrat de cession de spectacle
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Spectacle	L'igloo fantastique	
Dates	Mercredi 18 décembre 2024	
Lieu	Centre culturel Jean Ferrat	
Attributaire	Association Ptit Poa	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la prise en charge du contrat de cession relatif au spectacle « L'igloo fantastique », produit par l'Association Ptit Poa, domiciliée 63 bis avenue de Saint-Exupéry – 31400 TOULOUSE – proposé par le service culturel dans le cadre de la saison 2024-2025.

Article 2 : Le présent contrat de cession a pour objet l'organisation du spectacle « L'igloo fantastique », présenté le mercredi 18 décembre 2024 à 15 h 00.

Article 3 : Le montant total de cette prestation s'élève à **650 € T.T.C.**

Un repas le mercredi 18 décembre (midi) est à la charge de la Ville d'Ussel sur la base des frais SYNDEAC.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 décembre 2024.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe ARFEUILLÈRE